

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-030

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE BRIAND – 1^{ère} Adjointe.

Date de convocation : 06 mars 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 29

Présents : Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISSON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 030 : Budget Annexe Petite Enfance 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20, l'article L.2311-1, l'article L.2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, modifiée en août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL-2023-002 en date du 30 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Vu sa délibération n°DEL-2023-015 du 13 mars 2023 portant sur l'arrêt du compte de gestion « Petite Enfance » exercice 2022,

Vu sa délibération n°DEL-2023-020 du 13 mars 2023 portant sur l'approbation du compte administratif « Petite Enfance » exercice 2022,

Vu sa délibération n°DEL-2023-025 du 13 mars 2023 portant sur l'affectation du résultat 2022 du budget annexe « Petite Enfance » de 2023,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 08 mars 2023,

Considérant l'absence temporaire de Monsieur Le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal est alors présidé par Madame Yveline Le Briand, Première Adjointe.

Délibère et,

Approuve le Budget primitif 2023 « Petite Enfance » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT DU PRESENT BUDGET (1)	4 259 505,33 €	3 950 182,00 €
	+	+	+
REPOR TS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 €	(si excédent) 309 323,33 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 259 505,33 €	4 259 505,33 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	43 934,63 €	35 519,26 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 313,45 €	0,00 €
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 €	(si solde positif) 9 728,82 €
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		45 248,08 €	45 248,08 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		4 304 753,41 €	4 304 753,41 €

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif 2023 – budget annexe Petite Enfance –selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
011	Charges à caractère général	388 610,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 800 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	30 426,07 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTIONS COURANTES		4 219 036,07 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 227 036,07 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	32 469,26 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		32 469,26 €
TOTAL		4 259 505,33 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
70	Produits services, domaines et ventes div.	152 500,00 €
74	Dotations et participations	2 102 474,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 695 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		3 949 974,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 949 974,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	208,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		208,00 €
TOTAL		3 950 182,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
21	Immobilisation corporelles	43 726,63 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		43 726,63 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		43 726,63 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	208,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		208,00 €
TOTAL		43 934,63 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		- €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 050,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		3 050,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 050,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	32 469,26 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		32 469,26 €
TOTAL		35 519,26 €

SLOW

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire

Philippe RIO

Vote pour : 23

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 4 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR, N. SAUNIER)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le

Transmis en Préfecture le

13 AVR. 2023

13 AVR. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification